


| | | |
|--------------|-----------------|----|
| 5.00 crédits | 30.0 h + 15.0 h | Q1 |
|--------------|-----------------|----|

| | |
|---|--|
| Enseignants | Ceci Emanuele ; Van de Velden Kim ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Charleroi |
| Préalables | / |
| Thèmes abordés | <ul style="list-style-type: none"> • La fiscalité comme instrument de politique fiscale pour la transition écologique : comment l'Etat utilise-t-il la fiscalité pour atteindre les buts fixés par l'UE et l'Etat en termes de transition énergétique ? • L'interaction entre la fiscalité des personnes et des sociétés : anthropomorphisme des personnes morales et distinction entre les deux régimes fiscaux • La démocratie et la légitimité de l'impôt : la garantie d'un Etat de droit est un prérequis essentiel pour le droit fiscal • L'équité fiscale : assurer la juste répartition de la charge fiscale |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> • De résoudre sur le plan fiscal la plupart des problèmes rencontrés par les personnes physiques et les sociétés dans le cadre de leurs activités habituelles • D'optimiser leurs situations fiscales dans ces cas simples |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>Travail dirigé (pondération 20%) Examen écrit (pondération 80%). L'étudiant(e) sera jugée non seulement sur ses connaissances, mais également:</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur sa capacité à utiliser le Code des impôts sur les revenus 1992; • sur sa compréhension des mécanismes et règles propres à la fiscalité; • sur son aptitude à appliquer ces mécanismes et règles en pratique; • sur sa capacité à formuler une réponse claire, concise et structurée avec mention des bases légales pertinentes aux questions posées. |
| Méthodes d'enseignement | <p>Cours magistral. Exercices intégrés au cours. Illustrations jurisprudentielles.</p> |
| Contenu | <p>1. Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de droit et de fiscalité belge • Interaction avec le droit commun (commercial, sociétés, comptable) <p>2. L'impôt des personnes physiques (IPP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégories de revenus à l'IPP • L'assiette de l'IPP • La situation personnelle • La fiscalité immobilière • La fiscalité mobilière • L'exercice de l'activité professionnelle • L'impôt des non-résidents personnes physiques • Notion élémentaire de procédure fiscale <p>2. L'impôt des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations entre les normes comptables et normes fiscales • Personnes morales assujetties à l'impôt • Bénéfices imposables • Déductions et exonérations • Calcul de l'impôt • Notion de fiscalité internationale • Fiscalité de groupe et restructurations |

| | |
|------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Notion élémentaire de procédure fiscale |
| Ressources en ligne | <ul style="list-style-type: none"> • Slides sur le Student Corner avant l'examen écrit • Fardes de documents ad hoc sur le Student Corner • www.fisconetplus.be • www.curia.eu |
| Bibliographie | <ul style="list-style-type: none"> • De Wolf, M., Thilmann, J. et Malherbe, J. (2013), Impôt des personnes physiques, Larcier • Darté, D., et Noël, Y. (2020), Maîtriser l'impôt des sociétés, EdiPro • Deklerck, L., (2020), Manuel pratique d'impôt des sociétés, Larcier, 11e éd. • Meskens, C. et Decock, B. (2023), Vademecum vennootschapsbelasting, Larcier |
| Autres infos | / |
| Faculté ou entité en charge: | CLSM |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|--------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2) | FEHC2M | 5 | |  |